

Newsletter de l'AADH

Etre défendu, un droit universel



Photo : © UNHCR/Achilleas Zavallis

Un aperçu des activités menées dans le programme "Enfance Précarité Zéro" depuis son lancement :

- **1 étude de droit comparé** menée en France, Suède, Allemagne et Espagne afin d'identifier les besoins des MNA et les moyens d'action des entreprises pour y répondre. Merci à Dechert, Reed Smith, Dentons, DLA, Airbus, BNP Paribas et aux étudiants des cliniques juridiques de l'université de Grenoble, de la Bucerius law school, de l'ICADE & de Gothenburg.
- **12 formations** dispensées aux professionnels (avocats, éducateurs..) en droit des étrangers, droit d'asile, sur la traite des êtres humains et en psychologie de l'enfant.
- **4 conférences de sensibilisation** des étudiants en droit de Grenoble, Paris, Lyon, Montpellier sur la traite des mineurs.
- **Création d'outils (arbre décisionnel, feuille de route ...)** par les cliniques de droit de Sciences Po et de Grenoble afin que nos avocats membres puissent assister et représenter efficacement les MNA.

*Depuis le lancement du programme en 2018 nos avocats ont traité plus de **100 dossiers** relatifs à des MNA de **18 nationalités** différentes.*

Une expérience enrichissante et impactante pour la société

Devenir avocat membre du programme c'est pouvoir :

- Aider les associations souhaitant se constituer partie civile dans des procès de traite, viols ou prostitution de mineurs ;
- Suivre des jeunes dans leur procédure de demande d'asile ;
- Accompagner des mineurs afin d'obtenir un titre de séjour ou de faire reconnaître leur minorité ;
- S'investir personnellement aux côtés de jeunes particulièrement isolés.

« Les dossiers de MNA ont été une découverte pour moi et une belle aventure humaine. Le rôle de protection de l'avocat vis-à-vis de son client prend tout son sens dans ce type de procédures où les clients sont d'une grande vulnérabilité en raison de leur âge et de leur situation sur le territoire. » Maître Yacine Thiam, avocate exerçant à titre individuel

Les ONG peuvent bénéficier de plus de 150 avocats volontaires de l'AADH préalablement formés, très impliqués et particulièrement motivés pour accompagner, assister, conseiller et défendre les MNA en situation de grande vulnérabilité et précarité.

Les droits des MNA sont quotidiennement bafoués. Leur minorité est très souvent remise en cause en raison notamment d'instruments de mesure inadaptés. D'autres sont victimes des réseaux de traite et de proxénétisme. Tel était le cas de l'affaire très médiatisée suivie par l'AADH d'une jeune mineure nigériane de 10 ans venue en France afin de travailler dans un salon de coiffure et qui a malheureusement été forcée à se prostituer.

"Pour ma part, cette expérience m'a permis d'appréhender une nouvelle facette du métier d'avocat ... l'opportunité de rejoindre l'AADH et de traiter de certains cas de mineurs isolés m'a permis de développer certains soft-skills et de m'épanouir intellectuellement en côtoyant un nouveau monde – celui de la défense pénale" Maître Janina Dahmouh (Cabinet Orrick).

L'expansion du programme

Un nouveau partenariat avec **Kids In Need of Defense** (KIND), une ONG américaine qui fournit des services juridiques gratuits aux enfants non accompagnés aux Etats-unis. Ce partenariat nous permet d'élargir notre impact positif et d'aider d'avantage les MNA en Europe, y compris les victimes de traite, grâce à une coopération européenne et internationale.



L'arrivée de notre coordinateur : **Loÿs Conseil** notre nouveau chargé de programme MNA.

Ancien stagiaire au sein de l'AADH, Loÿs a ensuite travaillé au HCR, au Secrétariat général des affaires européennes et au Ministère de l'Intérieur où il a développé de réelles connaissances sur l'asile et la situation des MNA. En tant que coordinateur, il contribuera au développement du programme MNA afin que l'Alliance apporte son soutien aux jeunes dans le besoin.



Retrouvez tous nos projets et toute l'actualité de l'AADH sur nos réseaux sociaux !

